

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 308

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 43 BIS

À l'alinéa 3, après le mot :

« déclarant »,

insérer les mots :

« de la part ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.